



# Françoise FÉRAT

Sénateur de la Marne

Conseillère départementale

## LA LETTRE

### ÉDITO

### Décembre 2017

© Michel Jolyot



Ce mardi 12 décembre, le Sénat a voté sur l'ensemble du Projet de Loi de Finances pour 2018. Au nom des Sénateurs du groupe Union Centriste (UC), le Président Hervé Marseille, a résumé ainsi la position du groupe : « Ce premier budget du gouvernement d'Edouard Philippe peut être considéré comme un préambule aux réformes annoncées par le Président de la République. Nous avons abordé les débats dans un esprit de responsabilité et d'ouverture. Mais nous avons aussi exprimé notre inquiétude sur certaines mesures majeures telles que le financement des collectivités locales et la réforme de la politique du logement, en regrettant le déficit de concertation avec les acteurs territoriaux que nous représentons, ici, au Sénat. »

Si le groupe UC a souligné les avancées pour limiter la dépense publique et le déficit, certaines orientations gouvernementales n'étaient pas recevables en l'état. Ainsi sur la suppression programmée de la Taxe d'Habitation, le groupe, dans sa grande majorité, a défendu le report de la mesure pour engager une réforme globale basée sur le principe d'autonomie des collectivités locales et garantissant un lien de proximité entre les citoyens et les collectivités. Sur la cohésion territoriale, le groupe a fait part de ses interrogations sur le financement du logement, notamment social, regrettant des mesures prématurées et l'approche comptable du gouvernement. Le groupe a suggéré des alternatives de financement. Il propose d'en redéfinir l'organisation pour la rendre plus efficace, dans une approche différenciée, prenant en compte la situation des territoires et en y associant l'ensemble des acteurs (élus, bailleurs sociaux, Etat, etc.). De même, nous nous sommes opposés à la transformation de l'Impôt sur la Fortune en Impôt sur la Fortune Immobilière, qui, à force de stigmatiser l'immobilier, risque de provoquer un choc négatif sur l'offre de logement. Avec mes collègues, nous avons défendu le rétablissement des crédits des Maisons de l'Emploi en appelant à plus de territorialisation des politiques de l'emploi, pour être au plus proche des réalités de terrain. Les centristes ont aussi été à l'initiative d'amendements visant à mieux adapter la législation fiscale à l'économie numérique, comme la taxation de la publicité en ligne ainsi qu'à lutter contre l'évasion fiscale. Ainsi l'obligation pour les plateformes numériques collaboratives de communiquer à l'administration fiscale les revenus perçus par les utilisateurs, devrait être avancée au 1er juillet 2018 (voir article ci-dessous). J'ai également obtenu l'adhésion du Sénat sur mes amendements favorisant les biocarburants, utiles pour la transition énergétique, d'une part et celui permettant de maintenir jusqu'en 2021 le fonds d'accompagnement des agriculteurs du passage du forfait au micro-bénéfice agricole, d'autre part. Au final, nous avons voté ce budget de transition tel que l'a amendé le Sénat. Le groupe continuera à être exigeant et vigilant. Nous serons les porte-voix des territoires dans la réflexion comme dans la mise en oeuvre des réformes en préparation par le gouvernement, suite aux annonces du Président de la République au Congrès des Maires. Je profite de cet éditorial pour présenter tous mes voeux de bonheur, de santé et d'accomplissement personnel à chacun d'entre vous et à vos proches. Je souhaite également le meilleur pour nos communes et notre pays. Joyeux Noël et excellente année 2018 !

## **L'actualité en décembre 2017**

---

© Sénat



[L'actualité en décembre 2017](#)

## **Inscription sur les listes électorales**

---

© pixabay.com



L'article L.9 du code électoral prévoit déjà l'obligation pour tout citoyen de s'inscrire sur les listes électorales. Or, il y a toujours environ 2,5 millions de personnes remplissant les conditions pour voter en France, qui ne sont pas inscrites pour des raisons multiples (elles n'y pensent pas, elles y pensent après le 31 décembre, elles ne peuvent pas se déplacer en mairie pour des raisons professionnelles, elles ont déménagé et ont oublié de se réinscrire, ou sont ignorantes des procédures d'inscription). Aucun dispositif sanctionnant ce manquement n'est prévu. Plutôt que de réprimer, il me semble préférable de faciliter cette démarche. Depuis 1997, cette déconvenue administrative a été épargnée pour de nombreux jeunes accédant à leurs droit et devoir civiques grâce à la loi n° 97-1027 du 10 novembre 1997. En effet, cette loi prévoit l'inscription d'office sur les listes électorales des jeunes accédant à la majorité. Ce texte a permis à chaque citoyen âgé de dix-huit ans de recevoir automatiquement sa carte d'électeur afin de voter à toutes les élections sans être ainsi pris au dépourvu pour avoir oublié de s'inscrire sur les listes électorales. C'est une loi qui simplifie les rapports entre l'administration et les citoyens. Techniquement, l'INSEE envoie automatiquement à toutes les mairies de France la liste des personnes ayant accédé à la majorité. Sans conteste, cette initiative a donné la possibilité à des jeunes majeurs d'exercer leur droit de vote, alors qu'ils auraient pu en être écartés par inadvertance. Combien de Maires, combien de concitoyens ont été confrontés à cette situation le jour du vote où un administré se présente pour voter, pensant être inscrit automatiquement, et qui se trouve privé de son devoir civique. Ainsi, j'ai redéposé une proposition de loi visant à pallier ces mécomptes et consistant à étendre le dispositif ouvert aux jeunes majeurs en 1997, par l'inscription automatique de tous les citoyens français sur les listes électorales. Cette mesure permettra tout d'abord de faciliter les démarches des administrés ; ensuite, de favoriser la participation de nos compatriotes à la vie politique et enfin, de permettre le regroupement de la révision des listes électorales pour les communes par l'obtention d'un fichier unique. Ainsi, en pratique, le Ministère de l'Intérieur pourrait croiser ses propres fichiers (personnes de nationalité française) avec ceux de l'I.N.S.E.E., de l'Assurance maladie et des électeurs, dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Ecoles privées hors contrat

© pixabay.com



J'ai cosigné la proposition de loi déposée par ma collègue Françoise Gatel visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture des établissements privés hors contrat. L'ouverture d'un établissement privé d'enseignement scolaire relève d'un régime déclaratif qui se décline en trois procédures distinctes, en fonction de la nature de l'enseignement dispensé par l'établissement, qui ont été définies respectivement par les lois « Goblet » du 30 octobre 1886, « Falloux » du 15 mars 1850 et « Astier » du 25 juillet 1919. Détaillées dans une circulaire de 2015, ces procédures font intervenir, à chaque fois, de manière différente, le maire, l'autorité académique, le préfet ainsi que le procureur de la République. Ces derniers peuvent s'opposer à l'ouverture de l'établissement pour des motifs liés aux bonnes mœurs, à l'hygiène et, pour le seul enseignement technique, pour des considérations d'ordre public et liées à la nature de l'enseignement dispensé. L'administration a la possibilité de s'opposer à l'exercice de cette activité mais dans des délais souvent très courts et pour des motifs trop restreints pour garantir aux enfants une instruction de qualité et prévenir les dérives potentielles (risque de radicalisation, insuffisance pédagogique, etc.). Or, la progression du nombre d'établissements au cours des dix dernières années est exponentielle : on dénombre ainsi 93 écoles créées en 2016, contre 31 en 2011. Dans le cadre du projet de loi Égalité et citoyenneté, le Gouvernement avait voulu modifier par ordonnance la législation relative aux modalités d'ouverture de ces établissements en prévoyant notamment d'y substituer un régime d'autorisation préalable. Or, l'habilitation du Gouvernement à mettre en œuvre un régime d'autorisation préalable portait une atteinte disproportionnée à la liberté constitutionnelle d'enseignement, indissociable de la liberté d'association. La disposition a, de fait, été censurée par le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 2016-745 DC du 26 janvier 2017. Pour autant, le régime d'ouverture, tel qu'il existe aujourd'hui, n'est pas satisfaisant tant par la complexité de la procédure, le sentiment de faits accomplis dans lequel il place élus locaux et services de l'État, que par les leviers d'actions trop limités qu'il offre. L'actualité récente montre ainsi quelques exemples de ces difficultés avec notamment le cas de l'école Al-Badr à Toulouse, ou encore un rapport d'inspection de l'académie de Versailles faisant état « d'inquiétantes dérives » et de « faillite éducative ». La proposition vise donc à simplifier et harmoniser les procédures ainsi que mieux encadrer et renforcer le régime de déclaration.

[Lire la proposition de loi](#)

## Rapport Budget 2018 Agriculture

© D.R.



Retrouvez mon intervention lors de la séance publique où je suis intervenue quelques minutes pour donner un avis au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de budget 2018, mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales.

[Voir la vidéo](#)

[Lire le rapport intégral](#)

## Rencontre avec les betteraviers

---

© pixabay.com



Au Sénat, le 13 décembre dernier, j'ai rencontré avec d'autres membres de la commission des affaires économiques les représentants syndicaux des planteurs de betteraves ; activité agricole drainant de nombreux emplois dans notre département. Nous avons pu faire le tour mondial de l'état de la production où le Brésil, la Thaïlande et l'Inde sont des concurrents importants. La surface cultivée de betteraves a augmenté de 16% dans le monde et la production supplémentaire s'élève à 5 millions de tonnes. Par ailleurs, nous avons abordé la question environnementale où la filière a démontré son engagement en la matière depuis de nombreuses années : réduction des engrais minéraux et des phytosanitaires, recherche pour proposer des variétés de betteraves toujours meilleures pour l'environnement, recherche appliquée à l'agro-écologie, etc. L'interprofession va bientôt élaborer un « plan Abeilles » afin de faciliter aux pollinisateurs un accès à une alimentation plus diversifiée. Ils ont fait état également de l'avancée de la recherche et des techniques face à l'interdiction des néonicotinoïdes au regard des maladies et ravageurs de culture persistants.

## Concurrence déloyale à l'hôtellerie

---

© pixabay.com



La fiscalisation des plateformes en ligne est hasardeuse car la pratique s'éloigne de la théorie. En principe, les revenus tirés par les utilisateurs de leurs locations sur ces plateformes sont imposés dans les conditions de droit commun (impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux, impôt sur les sociétés dans le cas d'une société présente sur une plateforme). Seulement, il s'avère qu'en réalité, ces revenus sont très rarement déclarés, très rarement contrôlés et donc très rarement imposés. Lors de l'examen du projet de loi de finances, l'amendement que j'avais déposé propose d'avancer au 1er janvier 2018 (au lieu du 1er janvier 2019) l'obligation faite aux plateformes en ligne de déclaration automatique sécurisée des revenus de leurs utilisateurs à l'administration fiscale. Il a été adopté par le Sénat. Cet amendement a pour objectif d'améliorer les recettes de l'État, de combler une insécurité juridique pour le contribuable et de lutter contre une certaine forme de concurrence déloyale pour certains secteurs, notamment celui de l'hôtellerie. Il reste désormais aux députés à maintenir cette disposition de bon sens dans le PLF 2018.

## Amendement TEPCV

© Sénat



Mon collègue Claude Kern a déposé un amendement que j'ai cosigné et qui a été adopté en faveur du respect des engagements de l'Etat pour le financement des projets des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), dont notre département marnais est doté. L'Etat s'était initialement engagé à hauteur de 750 millions d'euros. Or, dans un premier temps, par circulaire du 26 septembre 2017, le Ministère de la transition écologique et solidaire a informé les Préfets de la révision et du durcissement des modalités de gestion de l'enveloppe dédiée au financement du programme TEPCV. Invoquant une impasse financière de 350 millions d'euros, il a demandé aux Préfets de « gérer les crédits disponibles avec le plus grand discernement » et « d'appliquer strictement les nouvelles règles de gestion destinées à recentrer le dispositif ». L'application des nouvelles directives pénaliserait de nombreux territoires (projets remis en cause, difficultés financières pour des porteurs dont les projets ont déjà démarré, etc.). Sensibilisé au mécontentement des nombreux territoires qui se sont engagés en faveur de la transition énergétique, le Gouvernement a depuis lors validé une enveloppe complémentaire de 75 millions d'euros pour accompagner les projets TEPCV. Un geste bienvenu mais qui reste insuffisant au regard des projets engagés et pour lesquels l'aide TEPCV constitue un vrai levier. C'est pourquoi, nous avons été au bout de la logique et nous avons réussi à faire abonder le programme « Energie, climat et après-mines » de 275 millions d'euros.

## Epargne de précaution

© pixabay.com



Le projet de loi de finances pour 2018 ne prévoit que très peu de dispositions relatives à la gestion des risques agricoles. Pourtant, dans un contexte d'imprévisibilité et de variabilité croissant sur un plan économique, climatique et sanitaire, l'agriculture n'est pas épargnée par ces crises ou ces aléas. Ces facteurs peuvent faire varier le résultat d'une exploitation de 1 à 4 voire plus et fragilisent la pérennité des exploitations. La politique de gestion des risques repose sur une palette d'outils comme la prévention (filets paragrêle, stockage de l'eau...), l'assurance (multirisque climatiques...), les fonds de mutualisation professionnelle, l'épargne... Pour apporter une réponse proportionnée et efficace à cette problématique, la création d'une épargne de précaution en fait indiscutablement partie et doit être encouragée par un accompagnement fiscal adapté. L'épargne de précaution occupe une place privilégiée, par son caractère individuel, responsable et adapté à l'entreprise et à ses spécificités. C'est pourquoi, lors de l'examen du projet de loi de finances, j'ai fait adopter un amendement prévoyant de proposer aux exploitants un outil attractif accompagnant leur effort d'épargne de précaution. C'est-à-dire une mesure fiscale lisible, pérenne et efficace en lieu et place de la déduction pour aléas qui, malgré ses réformes et retouches successives depuis 13 ans ne répond pas aux attentes du monde agricole (déduction limitée sans lien avec la taille de l'entreprise, règles de réintégrations fastidieuses, complexité du suivi, modifications répétées...). Néanmoins complémentaire à l'assurance, cette épargne doit avoir pour objet de permettre à l'exploitant de disposer d'une trésorerie lui permettant de faire face à la survenance de tous les aléas qui affectent les exploitations. Il reste désormais aux députés à maintenir cette disposition de bon sens dans le PLF 2018.

## Fiscalité des pressoirs

© pixabay.com



J'ai été alertée par la profession viticole sur les difficultés d'interprétation de la doctrine fiscale sur les activités accessoires. Il faut savoir que la taxe foncière sur les propriétés bâties ne s'applique normalement pas aux bâtiments ruraux. La jurisprudence du Conseil d'État est venue préciser que cette exonération était subordonnée à un usage exclusivement agricole. En s'appuyant sur cette jurisprudence, l'administration fiscale en étend sa portée en remettant en cause intégralement l'exonération de taxe lorsque l'exploitant agricole réalise à titre accessoire des prestations de service de nature commerciale. Il en est ainsi par exemple pour un viticulteur qui possède un pressoir sur lequel il pressure sa propre récolte, mais également, en prestation de services, la récolte d'un voisin. Pourtant, une réponse ministérielle intégrée au Bulletin Officiel des Finances Publiques énonce que le développement d'activités accessoires par un agriculteur ne fait pas perdre le bénéfice de l'exonération de taxe, sauf pour les bâtiments ou les fractions de bâtiments spécialement aménagés pour les activités non agricoles. Or, dans certains cas, l'administration fiscale semble ignorer la réponse ministérielle en ayant une interprétation extensive de l'arrêt du Conseil d'Etat. Ces approches divergentes génèrent de graves difficultés sur le terrain ; des vignerons renonçant à ces activités accessoires, indispensables au bon déroulé des vendanges, à la qualité du jus et au traitement des raisins des petits propriétaires par exemple. Lors de l'examen du projet de loi de finances, l'amendement que j'avais déposé visant à clarifier la situation a été adopté par le Sénat. Ainsi, la taxation des activités accessoires ne s'étendra pas au reste des bâtiments agricoles. Il reste désormais aux députés à maintenir cette disposition de bon sens dans le PLF 2018.

## Retour du P.J.L Hydrocarbures

© pixabay.com



Lundi 18 décembre, le Sénat abordait à nouveau le projet de loi relatif à la fin de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures en France qui est une des premières mises en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat affichant les ambitions de la France et des cosignataires de réussir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique que je partage. Puisque la COP 21 ayant entériné ce traité international a eu lieu en France, puisque la France s'est toujours montrée à l'avant-garde des défis planétaires et universels, il est légitime que la France soit un des premiers pays à se montrer exemplaire ! J'ai réaffirmé clairement à Nicolas Hulot que le groupe Union Centriste partage les objectifs environnementaux et de lutte contre le réchauffement climatique. Nous répondrons présents pour soutenir la politique énergétique de la France visant à réduire la consommation des énergies fossiles, qui permettra, entre autres, à contenir l'augmentation de la température en deçà de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à tendre vers un objectif de 1,5°C. J'ai salué les efforts que le Gouvernement entend mener dans les énergies renouvelables qui seront utiles pour décarbonner l'économie et la production énergétique (augmentation de 1 Giga Watt des appels d'offres solaires par l'Etat, plan d'EDF de développer 30 GW de solaire photovoltaïque entre 2020 et 2035, etc.). J'espère que l'Etat ambitionne les mêmes volontés dans l'éolien, la géothermie, la méthanisation et dans le contenu de ses futurs contrats de transition écologique et solidaire à destination des territoires qui sont en préparation. J'ai aussi rappelé au ministre que nous pouvons avoir les mêmes ambitions bien que nous n'ayons pas le même diagnostic et surtout les mêmes méthodes. Premièrement, l'échec de la Commission Mixte Paritaire (CMP) démontrait le peu de considération que les députés de la majorité parlementaire avaient envers les sénateurs qui ont une expérience de terrain et envers nos convictions et nos arguments qui méritaient la discussion. Or, ce n'est pas ce que nous avons vécu le 21 novembre dernier ! Les nouveaux députés qui, paraît-il, s'inspirent de nouvelles méthodes de management et de démocratie participative avec une volonté de bienveillance, ont dû oublier leur guide et leur manuel au Palais Bourbon ! Je suis certaine que des mesures auraient pu être conservées par l'Assemblée dans un souci d'équilibre afin de lutter contre le dérèglement climatique. Seulement, je le redis, la France ne doit pas être la seule ! La question qui me fait douter de la

pleine efficacité de ce texte de loi est celle-ci : Pourquoi importer des hydrocarbures, car nous y serons contraints, qui ont un impact carbone beaucoup plus fort que les hydrocarbures nationaux ? Car ce projet de loi a pour objectif principal d'arrêter la recherche et l'exploitation des hydrocarbures en France ; pas d'arrêter leur consommation ! Le Gouvernement ne propose pas la fin des énergies fossiles mais la fin du produire en France ! Il maintient malgré tout le cap de 2040 ! Les impacts se feront peut-être sentir au plan écologique mais ils se feront assurément sentir au niveau des territoires !

Ces concessions d'hydrocarbures structurent des bassins de vie, également dans notre département. C'est pourquoi, j'ai demandé la création d'un fonds qui permettrait d'accompagner économiquement les territoires pénalisés par des fermetures de sites liés à la fin de l'exploitation des hydrocarbures. Ces fermetures peuvent avoir des conséquences économiques et sociales graves. Convaincue que notre pays devra toujours importer des hydrocarbures pour poursuivre ses activités, ce fonds pourrait utilement être alimenté par une taxation des importations d'hydrocarbures.

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

### ***Orthophonie : réponse ministérielle***

© pixabay.com



En novembre dernier, j'avais attiré l'attention de la ministre de la santé sur l'offre de soins orthophoniques dans les établissements de santé. Les représentants de la profession orthophonique étaient inquiets de la situation alarmante du manque de personnels dans les établissements de santé dépourvus, selon eux, en raison de la modification de la grille de rémunération salariale hospitalière. Les grilles des BAC+3 aurait été établie sans concertation créant un écart compris entre 3000 et plus de 10 000 euros par an par rapport aux BAC+5. Les orthophonistes proposent d'établir des grilles spécifiques pour leur profession, de niveau BAC+5.

[Lire la réponse de la ministre](#)

### ***Lettre ouverte pour le sport***

© pixabay.com



Nous avons été quelques dizaines de députés et de sénateurs à signer une lettre ouverte pour le maintien du budget du Sport, le 5 décembre dernier. Ce courrier, relayé notamment par le journal L'Equipe, dénonçait la baisse de 7% du budget des sports. Celle-ci compromet largement les objectifs ambitieux affichés par le ministère et réduisait le financement du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Puisque la France accueillera de nombreuses compétitions internationales (Jeux Olympiques, Coupe du Monde de rugby, etc.) et que le sport amateur a plus que jamais besoin de soutien, nous avons par ce courrier souhaité nous engager en

dehors de tout clivage partisan pour le sport français et son rayonnement.

[Lire la lettre](#)

## Places libres dans les prisons

© pixabay.com



Le 14 décembre dernier, j'ai attiré l'attention de la ministre de la Justice sur les places libres en prison. Alors que les chiffres de la surpopulation carcérale en France est alarmante (moyenne de 139% avec des pics à 200% en Ile-de-France), un chiffre paraît surprenant : 4000 places seraient inoccupées dans nos établissements pénitentiaires ! Une partie infime peut probablement s'expliquer par les nouvelles cellules momentanément vacantes dans les bâtiments neufs ou rénovés. En revanche, des criminologues et autres experts soulèvent des interrogations légitimes restées bien souvent sans réponse par l'Etat. Les établissements réservés aux condamnés pour peine de plus de 2 ans (maisons centrales, centres de détention ou centres de semi-liberté) affichent un *numerus clausus*, permettant de ne pas accueillir plus de détenus que de places disponibles, pour des raisons de sécurité. Or, certains comptent un sous-effectif : il en existe avec 350 détenus pour 400 places ! On peine à trouver les évaluations de ces décisions. Ensuite, il serait intéressant de connaître les raisons du surnombre des places pour mineurs et pour les femmes (surestimation par l'administration...) où trop de cellules sont vides. Enfin, la question de la répartition territoriale interroge également les spécialistes. Un rapport documentant et chiffrant précisément les causes de cette vacance a régulièrement été demandé, sans succès.

## Nouveau Lévothyrox et effets secondaires

© freedigitalphotos.com



Sensibilisée sur ce sujet de santé publique et interpellée par l'association des "Victimes du nouveau Lévothyrox du Grand Est", notamment par ma collègue conseillère départementale Marie-Thérèse Picot, j'ai questionné à nouveau la Ministre des Solidarités et de la Santé sur les solutions envisagées pour pallier les désagréments de la nouvelle formule du Lévothyrox. Personne n'a pu être insensible aux questions soulevées par des patients et des professionnels de santé à propos de la nouvelle formulation du Lévothyrox prescrit dans le traitement de l'hypothyroïdie, dont les effets secondaires semblent induits par cette modification. La mobilisation de dizaine de milliers de personnes dans la presse et les réseaux sociaux, les débats et témoignages des spécialistes médicaux dans les médias écrits, télévisuels ou radios sur cette question ont très probablement attiré l'attention de la ministre. Je lui ai rappelé que si le principe actif du médicament, la lévothyroxine, reste identique, de nouvelles substances ont été incorporées. Bien que ce changement, demandé par l'Agence nationale de la sécurité du médicament, améliore la stabilité chimique du médicament dans le temps, il semble produire des effets secondaires (vertiges, maux de tête, crampes, fatigue intense...). Ces troubles, inexistantes avec l'ancienne formule du Lévothyrox, ne s'atténuent pas dans le temps ; à moins qu'on ne parle d'une assimilation sur plusieurs années.... De nombreux témoignages concordent en ce sens que les effets secondaires ne se sont pas estompés au bout de plusieurs mois. Face à la détresse des patients, l'ancienne formule de ce médicament a été réintroduite sur le territoire français de manière transitoire et temporaire. La plupart de ces médicaments viennent de pays européens comme l'Allemagne ou l'Italie. Le Gouvernement ne pourrait-il pas envisager la coexistence de ces deux formules de manière permanente. Les patients auront le choix de leur formule en fonction de leurs réactions et de l'apparition d'effets indésirables ou non.



### **Monsieur Daniel Rondeau**

---

© D.R.



Les travaux du Conseil départemental ont été légitimement et joyeusement bousculés le 1er décembre dernier pour recevoir l'écrivain marnais et ancien ambassadeur Daniel Rondeau. Nous avons pu échanger avec lui sur sa vision du monde avec sa poésie et son romanesque. Christian Bruyen lui a remis la médaille d'honneur du Conseil départemental de la Marne après l'obtention, fin octobre, du Grand Prix 2017 du roman de l'Académie française pour son livre « Mécaniques du Chaos » : un roman polyphonique d'une extraordinaire maîtrise qui se lit comme un thriller. Il nous emporte des capitales de l'Orient compliqué aux friches urbaines d'une France déboussolée, des confins du désert libyen au cœur du pouvoir parisien, dans le mouvement d'une Histoire qui ne s'arrête jamais. C'est vraiment une chance de pouvoir rencontrer cet homme très accessible plein de finesse qui compte parmi les écrivains de ce début du XXIème siècle.

### **Franck Leroy : nouveau président AMM**

---

© Ville d'Epernay



Franck Leroy, maire d'Épernay, président de son agglomération et vice-président du conseil régional Grand Est a été élu samedi 2 décembre nouveau Président de l'Association des Maires et Présidents de la Marne (AMM). Yves Détraigne, qui a dirigé l'association pendant 22 ans, ne pouvait plus se représenter en raison des conséquences de l'application de la loi sur le non-cumul des mandats ; les statuts prévoyant qu'il faut être à la tête d'un exécutif municipal pour assurer la présidence de l'AMM. Franck Leroy saura conserver le dynamisme de l'association au service de l'ensemble des élus de la Marne. Il pourra s'appuyer sur la sénatrice que je suis pour intervenir au Parlement dans la rédaction de la loi ou saisir l'exécutif gouvernemental afin d'améliorer les relations de l'Etat avec les collectivités ou déployer les énergies nécessaires au développement de nos territoires. Je tiens à féliciter à nouveau

Franck Leroy qui a su retenir la confiance de ses pairs marnais. Ses expériences professionnelles et électives ainsi que sa capacité à faire exprimer l'esprit collectif seront des atouts pour l'association et nos communes.

## Ecole et giratoire à Mareuil-le-Port

---

© D.R.



La chose n'est pas si fréquente : samedi 2 décembre, j'ai participé en même temps à l'inauguration du carrefour giratoire (RD3-RD423) et celle du nouveau pôle scolaire de Mareuil-le-Port. C'était sincèrement un bonheur de voir sortir de terre ce giratoire. Celui-ci s'inscrit dans l'opération de sécurisation de la RD3 initiée par le Conseil départemental, entre la limite de l'Aisne et Épernay en y intégrant notamment la reprise du marquage au sol, le renforcement de la signalisation verticale, le traitement des obstacles latéraux et la sécurisation de certains carrefours. L'opération, d'un montant de 1 million d'euros, a consisté en la transformation d'un carrefour existant de type "tourne à gauche par la droite" par un giratoire. L'inauguration du pôle scolaire en même temps que celle du carrefour giratoire correspond à une certaine logique. Les chantiers se sont en effet suivis de près. Ainsi, les travaux pour le pôle scolaire ont démarré début 2016 et se sont achevés en juin 2017. Il a tout d'abord été ouvert en juillet 2017 pour le centre aéré d'été et ensuite, la rentrée scolaire a pu s'effectuer en septembre. Le coût des travaux s'élève à 3.200.000 €. Par ailleurs, j'avais participé à l'achat d'équipement éducatif numérique (tablettes) pour les élèves, grâce à feu la réserve parlementaire.

## Nouvelle cantine à Châtillon

---

© pixabay.com



Au menu de ma journée du samedi 9 décembre, c'était l'inauguration officielle de la nouvelle cantine de Châtillon-sur-Marne. J'ai pu déguster un bâtiment entièrement renouvelé par un cabinet d'architecte d'Aÿ ayant totalement recomposé l'ancien préau de l'école maternelle. Les petits profitent désormais d'un cadre de vie agréable pour déjeuner, d'une part et d'autre part, gagnent en confort en n'ayant plus de transport pour rejoindre en bus le collège du Prieuré où s'effectuait auparavant la prise des repas. Les enfants bénéficient non seulement d'un lieu où ils peuvent se restaurer, mais de surcroît, d'un véritable espace de vie où ils s'épanouissent grâce à l'éveil du goût et des saveurs. Le partage de repas en restauration collective est bien souvent un bon moment d'apprentissage du vivre ensemble. Bravo à la communauté de communes des Paysages de la Champagne pour cet équipement de qualité au cœur de nos villages !

### CONTACT

---

#### Au Sénat

**Jonathan Rodrigues**

Tel : 01 42 34 24 88

E-mail : [f.ferat@senat.fr](mailto:f.ferat@senat.fr)

#### Dans la Marne

**Lucile Creton**

Tel : 03 26 58 15 23

E-mail : [francoise.ferat@orange.fr](mailto:francoise.ferat@orange.fr)

Site : [www.senateur-ferat.org](http://www.senateur-ferat.org)

[www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)